



## Cdd a temps partiel a terme imprécis

Par **tinolis**, le **30/11/2009** à **16:27**

Bonjour,

je remplace une collègue donc je suis en cdd a temps partiel a terme imprécis depuis le 8 OCTOBRE 2009 et ce contrat stipule que dès que ma collègue revient mon cdd se termine mais que si elle ne revient pas mon contrat se prolonge et j'ai été remercié par téléphone le 21 NOVEMBRE chez moi.

surprise et choquée je n'ai pas demandé le motif, je me suis renseigné auprès de la personne que je remplaçais pour savoir si elle avait repris son poste sa réponse est négative, ensuite j'ai appelé une autre collègue qui m'a dit que j'étais remplacé par une autre personne. j'ai donc envoyé une lettre en AR disant que j'exigeai ma réintégration dans l'entreprise et que si je n'ai pas de réponse de sa part je saisi la juridiction compétente.

je voudrais avoir plus de renseignement a ce sujet .

merci